

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0025668

Dos n° 105221

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2547

Société : RAM

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : Amelijig Abdellouala

Date de naissance : 27/01/1953

Adresse : 1024 OUSSAMA DAHNR 216 Riadet

Tél. : 065041839

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohamed BOUTADGHART
Médecine Générale
Médecine du Travail
Médecin Expert Assermenté
132, Av. «O» Hay Falah Mly Rachid
Casablanca - Tel. : 0522 70 50 38

Date de consultation : 29/11/2019

Nom et prénom du malade : ANWAR IDRISSI SIDI ABDELMALEK

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + Artérite Affectant l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

02 DEC. 2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent[e] :

ACQUETTE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/11/19	c c		Aide DIT	 Mohamed BOU LAAJ Médecin Généraliste In Expertise Travail Tel : 0322 70 50 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE GOURDIER Bd Tah RUE 2 N° 111 TÉL: 022 87 45 60 CASA	29/11/96	398,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور محمد بوتادغارت

Médecine Générale

Ex.Médecin des Mines de L'ONA

Médecine Du Travail

Diplome d'Echographie de France

Expert Assermenté près des Tribunaux

AMRAN

IDRISSI

SIDI ABDEL MOUTAAB

طبيب سابق مهنياً اونا

طب

الشغل

حائز على دبلوم الفحص بالصدى بفرنسا

خبير محلف لدى المحاكم

Casablanca le

23/11/13

الدار البيضاء في

51,50 - سبعة وخمسين درهماً ٢٠١٣.١١.٢٣ رقم
٧٤,٨٠ - مائة وسبعين درهماً ٢٠١٣.١١.٢٣ فوطة

٦٣ - تسعين درهماً ٢٠١٣.١١.٢٣
PHARMACIE OLYMPIE LENORMANT 100 درهماً
١/٢ درهماً = 2 mm

٥٩,٥٠ - رأسين وسبعين درهماً ٢٠١٣.١١.٢٣
١٤ درهماً = 1 mm

٢,٨٠ - KETUM GEL ١٤ درهماً = 1 mm

٣٩,٨٠ درهماً = 6 mm
٢٨,٦٠ درهماً = 2 mm

Dr. Mohamed BOUTADGHART
Médecine Générale
Médecine du Travail
Médecin Expert Assermenté
132, Av. «O» Hay Falah My Rachid
Casablanca - Tel : 0522 70 50 38

132 شارع (أو) حي الفلاح قرب مسجد حي الفلاح الدار البيضاء الهاتف 05 22 70 50 38

132 Av (O) Hay El Falah près de la Mosquée Hay Falah Tél : 05 22 70 50 38

Casablanca My Rachid Sidi Othman

E-mail : dr-boutadghart@hotmail.com

PER : 11/2020

SURGAM 200 MG.
CP SEC B2U

P.P.V : 55DH40

LOT : IMA1281
6 118000 00057



83,10

LOT : 904
PER : MH1 2021
PPV : 52 DH 80

Indications contre-indications précautions



54,00

78,70

242600060-02



Pharmaceutical Institute
R.S. 203 OUM AZZA Région Rabat
LOT : 087
PER : NOV 2021
PPV : 74 DH 80